Chapitre IX

Succession d'Épreuves Indépendantes Loi Binomiale

I. SUCCESSION D'ÉPREUVES INDÉPENDANTES

A. RAPPEL

Deux épreuves successives sont indépendantes lorsque le résultat de la première n'influe pas sur le résultat de la deuxième.

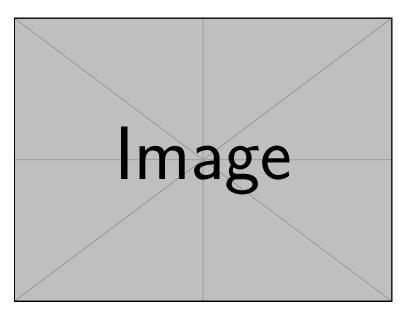


FIGURE 9.1. – Arbre de Probabilité qui Présente l'Indépendance des Épreuves

Ainsi, A et B sont deux événements indépendants si et seulement si :

- $P_A(B) = P_{\overline{A}}(B) = P(B)$
- P(A \cap B) = P(A) \times P(B)